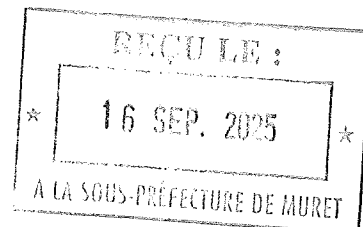


MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2025



DOSSIER N° 2025-52 : ORGANISATION DES EMPLOIS DU TEMPS DU GROUPE SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville du Fousseret, légalement convoqué le trois septembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	19	VOTANTS :	19
PRESENTS :	16	MMS LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - MMS BOST Romain - BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MMS FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.	
ABSENTS EXCUSES :	03	M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. VILLEMUR F. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BAÑULS C. M. MARTINIE Laurent ayant donné procuration à Mme LAFARGUE C.	

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PERONNET Odile.

M. Le Maire informe l'Assemblée que le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale / DASEN, a récemment officialisé le passage à 4 jours de classe à compter du 1^{er} septembre 2025, suivant les avis favorables des conseils d'école et municipal. Dans ce cadre, directions de la Maternelle et du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole / CLAE, service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Garonne et Commune du Fousseret ont travaillé de concert pour réorganisation, en incluant de surcroît la suppression d'une classe elle-aussi actée par le DASEN.

Cette réorganisation touche l'embauche et le fonctionnement des agents communaux comme suit :

- 3 ATSEM Titulaire à 35 Heures annualisé (Ecole Maternelle)
- 1 AGENT D'ANIMATION Titulaire à 35 Heures annualisé (Entretien Ecole Elémentaire - Dortoir - Sieste - Alae Midi maternelle et Alae mercredi repas)
- 1 AGENT TECHNIQUE en CDD annualisé à 27H30 (Entretien Ecole Elémentaire - Ancien Collège - Médiathèque)
- 1 AGENT TECHNIQUE en CDD annualisé à 18H30 (Service Cantine - Plonge - Entretien Réfectoire)
- 1 AGENT TECHNIQUE en CDD sur période scolaire de 12 H (Plonge Cantine)
- 1 AGENT TECHNIQUE en CDD annualisé à 31 H (Entretien ALAE - ALSH - Accompagnatrice de bus - Animatrice Alae midi maternelle)
- 1 AGENT DE MAITRISE Titulaire à 28 H annualisé (Responsable cantine)

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- ARTICLE 1** : De prendre acte de la réorganisation pour l'année scolaire 2025/2026 des emplois du temps des agents communaux du Groupe Scolaire.
- ARTICLE 2** : D'autoriser M. Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir ce fonctionnement convenu avec toutes les parties prenantes.
- ARTICLE 3** : De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 10 septembre 2025

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

